

Davout et Poniatowski, il s'élança, avec sa bravoure accoutumée, à l'assaut des ponts, et fut blessé au cou; mais, deux jours plus tard, il poursuivit l'ennemi sur Valontina, franchit la Kolondwia et s'empara du plateau après une lutte sanglante. Dans le conseil de guerre qui suivit cette opération, il opina pour que les quartiers d'hiver de l'armée fussent immédiatement établis sur le Dniéper; mais l'avis de Caulaincourt, qui demandait qu'on marchât sur Moscou, prévalut malheureusement. A la Moskowa, il soutint l'attaque de Davout contre les redoutes qui couvraient la gauche ennemie, s'en empara et, soutenu par Murat, réjeta les Russes sur la hauteur de Semenolowskoïe, qu'il finit par occuper après des prodiges de bravoure, et décida ainsi de la retraite de Bagration et de Kutusow. Le soir même, l'empereur le créa prince de la Moskowa, titre dont les lettres patentes furent enregistrées le 25 mars 1813. Lorsque la retraite de l'armée française fut décidée, il reçut le commandement de l'arrière-garde et eut à lutter contre les incessantes attaques des Cosaques. Séparé bientôt du gros de l'armée, il fut obligé à Katoria, le 18 novembre, de battre en retraite vers Smolensk, tournant le dos à Napoléon. Mais, ayant déconvert sous la neige le lit d'un ruisseau, il le suivit, abandonna ses canons, et passa le Dniéper sur la glace. Dans la nuit du 20 au 21, il rejoignit l'empereur. A la réorganisation de l'armée en 1813, Ney eut le commandement du 3<sup>e</sup> corps, qu'il mena à Weissenfels le 29 avril, à Lutzen le 2 mai, où il fut blessé, à Wurtschen le 21 mai, à Dresde le 27 août; mais il fut vaincu à Derenewetz le 6 septembre, par Bernadotte et l'armée du Nord, et dut rétrograder sur Torgau. A Schonenfeld, il tint tête à Bliicher, et protégea la retraite sur Leipzig après la défection des Saxons et des Wurtembergois. Nommé provisoirement, le 6 janvier 1814, commandant des voltigeurs de la jeune garde, il assista à Champaubert, à Montmirail, à Craonne, et accompagna l'empereur à Fontainebleau. Chargé, avec Macdonald et Caulaincourt, de plaider près d'Alexandre la cause du roi de Rome, il insista avec tant de vivacité que le tzar en fut ébranlé. Mais la défection du 6<sup>e</sup> corps modifia les dispositions de l'empereur de Russie, qui exigea une abdication sans condition. Ney se rallia ensuite aux Bourbons, devint membre du conseil de guerre (8 mai), commandant en chef de la cavalerie de France (20 mai), chevalier de Saint-Louis (1<sup>er</sup> juin), gouverneur de la 6<sup>e</sup> division militaire (2 juin), et pair de France le 4 juin 1814. Retiré à sa terre de Coudrot près de Châteaudun, il reçut, le 6 mars 1815, à la nouvelle du retour de l'île d'Elbe, l'ordre de se rendre en toute hâte à Besançon, chef-lieu de son gouvernement militaire. Il y arriva le 10, et y trouva une dépêche qui le plaçait sous le commandement du comte d'Artois et lui désignait les troupes qu'il aurait sous ses ordres. Le 12, il était à son quartier-général de Lons-le-Saulnier. Au milieu de ses soldats, il vit qu'un élan irrésistible entraînait ses troupes vers l'empereur. Il demanda à ses deux lieutenants, Lecourbe et Bourmont, leur avis sur ce qu'il importait de faire. Lecourbe approuva la résolution de rejoindre l'empereur, Bourmont garda le silence. Ney rassembla alors ses troupes: « Soldats, dit-il, la cause des Bourbons est à jamais perdue... La dynastie légitime que la France a adoptée va remonter sur le trône... C'est à l'empereur Napoléon, notre souverain, qu'il appartient

désormais de régner sur notre beau pays ». Les soldats agitèrent leurs shakos et crièrent: « Vive le maréchal Ney! Vive l'empereur! » Le 18, Ney était auprès de Napoléon, à Auxerre. Nommé inspecteur des frontières du Nord, de Lille à Landau, et pair des Cent-Jours, le 2 juin 1815, Ney reçut en outre, le 15 du même mois, le commandement des 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> corps d'armée. Aux Quatre-Bras, privé de Drouot-d'Erlon, il livra à Wellington une bataille acharnée. A Waterloo, il fit enlever la Haie-Sainte par l'infanterie de Drouot d'Erlon, puis, à la tête des cuirassiers de Milhaud, des chasseurs et des lanciers de la garde de Lefebvre-Desnouëttes, donna l'assaut au plateau de Mont-Saint-Jean; deux fois les canons anglais tombèrent entre nos mains; mais l'infanterie manquant pour soutenir cette charge héroïque, nos cavaliers, épuisés, redescendirent la pente du plateau. « Français, disait Ney à ses cavaliers restés sous la mitraille, tenez ferme, c'est ici que sont les clefs de nos libertés. » — « Toi et moi, disait-il ensuite à d'Erlon, si nous ne sommes pas tués ici, nous serons pendus à Paris ». Ils s'élança encore une fois, avec 6 bataillons de grenadiers de la vieille garde; les soldats de Maitland, les gardes écossaises font feu à bout portant; Ney perd son quatrième cheval, et est entraîné dans la déroute. De retour à Paris, il dit à la Chambre des pairs: « Il ne nous reste plus, messieurs, qu'à entamer des négociations... Il faut rappeler les Bourbons, et moi je vais prendre le chemin des Etats-Unis. » Ces paroles furent mal interprétées, et il dut s'en expliquer dans une lettre au président du gouvernement provisoire. Il quitta ensuite Paris avec l'intention de se réfugier en Suisse. Il était muni d'un congé régulier, au nom de Reiset, que lui avait délivré le prince d'Eckmühl. A Lyon, le commissaire de police Teste lui apprit que les routes de Suisse étaient sévèrement gardées par les Autrichiens; sur les instances de sa femme, il se décida alors à se retirer dans le château de Besnonis près d'Aurillac, chez une parente de la maréchale. Le cimetière dont le premier Consul lui avait fait jadis présent, laissé imprudemment sur une table dans le salon du château, fit découvrir sa retraite. M. Locard, préfet du Cantal, le fit arrêter le 5 août. Arrivé à Paris le 19, il fut mis à l'Abbaye, puis à la Conciergerie, et, en vertu de l'ordonnance du 24 juillet précédent, fut traduit devant un conseil de guerre. Le maréchal Moucey, choisi pour être l'un de ses juges, se récusa. Ney déclina la juridiction du tribunal militaire, qui se déclara incompétent. En qualité de pair de France, le prince de la Moskowa fut déféré à la Chambre des pairs, comme coupable de haute trahison. Il y fut défendu par M. Berryer père et Dupin aîné, assistés de Berryer fils. Le maréchal avait-il abandonné les Bourbons de parti pris et entraîné ses soldats dans la défection, ou bien n'avait-il fait que céder au mouvement irrésistible qui poussait l'armée vers l'empereur? Les lieutenants du maréchal eussent pu répondre; mais Lecourbe était mort, et Bourmont prétendit que, depuis 3 mois, Ney était d'accord avec l'empereur. Le maréchal protesta énergiquement: « C'est fâcheux, s'écria-t-il, que Lecourbe soit mort. Mais je l'interpelle contre ce témoignage devant un tribunal plus élevé, devant Dieu qui nous entend, devant Dieu qui nous jugera, vous et moi, monsieur de Bourmont. » Les défenseurs voulurent invoquer le traité du 20 novembre, par lequel Sarrelouis, patrie du maréchal,

était enlevé à la France : « Non, non, s'écriait-il avec véhémence, je suis Français, je mourrai Français ». Le 6 décembre, à 11 heures et demie du soir, Ney fut condamné, par 139 voix contre 17, à la peine de mort, aux frais du procès et à la dégradation de la Légion d'honneur. Le lendemain, après une entrevue touchante et suprême avec sa femme, et un entretien avec le curé de Saint-Sulpice, il fut conduit en voiture à la place de l'Observatoire, et, bientôt après, tomba, sous les balles françaises, celui qu'avait respecté la mitraille ennemie et « qui avait gagné cinq cents batailles pour la France, jamais une contre elle ». Au même moment, la maréchale sollicitait par l'entremise du duc de Duras une audience du roi. Après l'avoir fait attendre, le duc ne peut que lui dire : « Madame, l'audience que vous réclamez du roi serait maintenant sans objet. » Le roi Louis-Philippe accorda une pension de 25,000 francs à la maréchale Ney, qui mourut à Paris en 1854; le 18 mars 1848, le gouvernement provisoire décréta qu'un monument serait élevé sur le lieu de l'exécution; cette statue ne fut placée que sous Napoléon III, et inaugurée solennellement, le 5 décembre 1853, par l'empereur, entouré des maréchaux de France.

**NEY (JOSEPH-NAPOLÉON), PRINCE DE LA MOSKOWA**, pair de France, représentant en 1849, et sénateur de second Empire, né à Paris le 8 mai 1803, mort à Saint-Germain-en-Laye (Seine-et-Oise) le 26 juillet 1857, fils aîné du maréchal Ney, entra au service de la Suède en 1824, épousa, en 1828, la fille de Jacques Laffitte, et fut nommé par le gouvernement de juillet capitaine au 5<sup>e</sup> régiment de hussards (11 août 1831), et pair de France (19 novembre suivant). Cité à l'ordre du jour de l'armée d'Afrique en 1837, il devint chef d'escadron au 8<sup>e</sup> lanciers le 7 décembre 1838, et prit séance à la Chambre haute le 6 mars 1841, après avoir fait parvenir à l'Assemblée une protestation catégorique contre l'arrêt qui avait frappé son père. Dans la séance du 19 juin 1846, le président, duc Pasquier, ayant « cité froidement comme un simple précédent judiciaire » l'exécution du maréchal, Joseph-Napoléon Ney saisit cette nouvelle occasion de dénoncer à l'indignation de ses collègues « un des faits les plus infâmes d'une époque odieuse au pays, un des actes de cette procédure monstrueuse sous laquelle avait succombé son père. On a osé, dit-il, parler de sa dégradation!... Ah! ses ennemis, monsieur le duc, ont pu le tuer, mais le déshonorer, jamais! » Lieutenant-colonel le 10 mars 1844, le prince de la Moskowa, comme on l'appelait alors, mena, jusqu'à la fin du règne de Louis-Philippe, une existence fastueuse, qui le jeta dans d'assez graves embarras financiers. Il fut du petit nombre des pairs qui secondèrent l'agitation réformiste, prit part aux banquets de 1847, et, après la révolution de février, embrassa avec ardeur la cause du prince L.-N. Bonaparte, dont il appuya la candidature à la présidence. Colonel du 7<sup>e</sup> dragons (1<sup>er</sup> mai 1849), et officier de la Légion d'honneur (1<sup>er</sup> octobre 1850), il fut, dans l'intervalle, le 13 mai 1849, élu représentant par deux départements : 1<sup>o</sup> par l'Eure-et-Loir, le 2<sup>e</sup> sur 6, avec 26,905 voix (63,593 votants, 84,674 inscrits); 2<sup>o</sup> par la Moselle, le 1<sup>er</sup> sur 9, par 58,237 voix (76,540 votants, 115,444 inscrits). Précédemment, il avait obtenu dans la Moselle sans être élu, le 26 novembre 1848, comme candidat à la Constituante, 11,374 voix contre

17,951 à M. Gustave Rolland, élu (il s'agissait de remplacer L.-N. Bonaparte, pour cause d'option). M. Ney de la Moskowa opta pour la Moselle. Il se prononça, avec la droite, pour toutes les lois répressives, soutint ensuite la politique de l'Élysée, applaudit au coup d'Etat du 2 décembre 1851, fut nommé membre de la Commission consultative, et prit place au Sénat le 26 janvier 1852. Il avait obtenu le grade de général de brigade (10 août 1853), lorsqu'il fut mis en disponibilité. Il soutint de ses votes, jusqu'à sa mort (1857), le gouvernement impérial. Membre fondateur du Jockey-Club, renommé par son élégance, et amateur passionné de musique classique, il donnait chez lui des concerts qui sont restés célèbres. On a de lui un certain nombre d'articles publiés dans la *Revue des Deux Mondes*, et plusieurs ouvrages : *Des chevaux de cavalerie et de la régénération de nos races chevalines* (1833); *Des haras et des remontes de la guerre* (1841); *Des régences en France* (1842); *Souvenirs d'une campagne d'Afrique* (1845). Sa fille Eglé-Napoléone-Albine épousa, en 1852, M. de Persigny, ministre de l'Intérieur.

**NEY (MICHEL-LOUIS-FÉLIX), DUC D'ELCHINGEN**, député de 1846 à 1848, né à Paris le 22 avril 1804, mort à Gallipoli (Turquie) le 14 juillet 1854, frère du précédent, servit d'abord dans l'armée suédoise (1824-1830), et revint en France à la nouvelle de la révolution de juillet. Nommé alors (20 août 1830) capitaine au 1<sup>er</sup> régiment de carabiniers, et, peu de temps après, officier d'ordonnance du maréchal Gérard, il fit la campagne de Belgique (1831), assista au siège d'Anvers, et devint aide de camp du duc de Nemours, qu'il accompagna en Afrique. Il se distingua dans les expéditions de Mascara et des Portes de fer, fut promu lieutenant-colonel au 5<sup>e</sup> dragons le 23 décembre 1811, colonel au 7<sup>e</sup> régiment de la même arme le 14 avril 1844, aide de camp du jeune comte de Paris, et se présenta, le 1<sup>er</sup> août 1846, comme candidat conservateur, à la députation dans le 5<sup>e</sup> collège du Pas-de-Calais (Montreuil-sur-Mer) qui l'élut par 258 voix sur 434 votants et 486 inscrits, contre 176 à M. d'Hérambault. Il prit place au centre et fit partie de la majorité ministérielle. Il se faisait appeler plus volontiers le duc d'Elchingen que le colonel Ney. « Je viens d'apprendre, disait à ce propos un biographe, que M. d'Elchingen était fils du brave maréchal Ney. Je savais bien que le nom d'Elchingen rappelait une grande bataille, mais je ne croyais pas qu'il fût plus glorieux et plus cher à porter que le nom du principal héros de cette bataille. Je pensais aussi, ô naïveté! que le nom d'une victoire appartenait exclusivement au vainqueur. Voyez-vous d'ici un fils de M. Bugeaud s'appeler baron d'Isly ou duc de Transnonain ? A tout cela on me répond que Ney est un nom bien court, bien mesquin, bien peuple, tandis que *duc d'Elchingen* est bien plus résonnant, plus excentrique. Et puis, quand on est aide-de-camp d'un enfant, on peut bien être fier, voter pour le système et repousser toutes les mesures libérales et patriotiques. » Général de brigade le 22 décembre 1851, M. Ney fut appelé en cette qualité à commander une brigade de cavalerie à l'armée d'Orient en 1854. Peu après son arrivée à Gallipoli, il mourut du choléra. Il avait réuni d'importants *Documents inédits* sur la bataille de Waterloo, et sur le rôle joué par son père; ils ont été publiés en 1840, et

démentent certaines assertions du *Mémorial de Sainte-Hélène*.

**NEY** (NAPOLEON-HENRI-EDGAR), PRINCE DE LA MOSKOWA, représentant en 1850 et sénateur du second Empire, né à Paris le 12 mars 1812, mort à Paris le 13 octobre 1882, frère des précédents, entra à l'École de Saint-Cyr, en sortit dans la cavalerie, et servit comme sous-lieutenant au 5<sup>e</sup> hussards. Les campagnes de Belgique et d'Afrique lui valurent successivement les grades de lieutenant (1836), de capitaine adjudant-major (1839), et de chef d'escadron. En décembre 1848, L.-N. Bonaparte, dont il s'était montré le partisan, l'attacha, comme officier d'ordonnance, à sa maison militaire. Puis, M. Ney fut promu lieutenant-colonel (1<sup>er</sup> mars 1849), et bientôt chargé d'une mission à Rome, auprès du pape. C'est là que le prince-président lui adressa, le 18 avril 1849, la lettre célèbre qui souleva à l'Assemblée de vives discussions, et dans laquelle L.-Napoléon réclamait, comme conditions de la restauration du pouvoir temporel, l'amnistie générale, la sécurisation de l'administration, l'établissement du code Napoléon, et un gouvernement libéral. Le 3 février 1850, M. Ney fut élu représentant de la Charente à l'Assemblée législative, en remplacement de M. Sazerac de Forge décedé, par 58,750 voix (83,976 votants, 113,446 inscrits), contre 24,297 à M. Babaud-Larivière, ancien représentant républicain. Il prit place à droite, et soutint le gouvernement de l'Élysée. Colonel du 6<sup>e</sup> régiment de dragons le 7 janvier 1852, aide-de-camp et premier veneur de l'empereur, général de brigade le 18 mars 1856, il fut promu général de division le 15 août 1863, après avoir pris part à la guerre d'Italie. M. Ney avait été autorisé, à la mort de son frère aîné, à porter le titre de prince de la Moskowa (22 septembre 1857). Il fut admis au Sénat impérial le 16 août 1857, et défendit constamment le régime impérial; il épousa, en 1869, la comtesse de La Bédoyère. Chevalier de la Légion d'honneur (21 juin 1840), officier (2 décembre 1850), commandeur (12 mai 1855). M. Ney de la Moskowa a été retraité, comme général de division, le 17 septembre 1878.

**NEYS.** — Voy. CANDAU (MARQUIS DE).

**NIAY** (CÉSAR-AUGUSTE-ALEXANDRE-JOACHIM), député de 1831 à 1834, né à Sery-les-Mézières (Aisne) le 12 septembre 1782, mort à Ribemont (Aisne) le 29 août 1849, « fils de Jean-Louis Niay et de dame Marie-Anne Vitu », notaire à Ribemont de 1809 à 1823, maire de Ribemont de 1815 à 1822 et conseiller général, fut élu, le 5 juillet 1831, député du 4<sup>e</sup> collège de l'Aisne (Saint-Quentin), par 122 voix (198 votants, 213 inscrits), contre 68 voix à M. Alphonse Foy. Il prit place dans la majorité et soutint les ministères Périer et Laffitte. Rentré ensuite dans la vie privée, juge de paix de Ribemont depuis 1831, il exerça ces fonctions jusqu'à sa mort.

**NICOD** (JOSEPH-MARIE-FRÉDÉRIC), député de 1831 à 1834 et de 1835 à 1842, né à Saint-Claude (Jura) le 1<sup>er</sup> octobre 1782, mort à Paris-Passy le 20 juillet 1840, avocat à Saint-Claude, puis à Paris, fut nommé, par le gouvernement de juillet, avocat général à la cour de Cassation, et fut élu, le 6 octobre 1831, député du 5<sup>e</sup> collège de la Gironde (Bazas), en remplacement de M. Mérilhou qui avait opté pour Nontron, par 97 voix (134 votants, 254 inscrits),

contre 20 à M. de Châteaubriand. Il siégea dans l'opposition dynastique et signa le compte rendu de 1832. Les élections du 21 juin 1834 ne lui furent pas favorables; il échoua, avec 80 voix contre 106 à M. Bouthier; mais il fut réélu, le 3 janvier 1835, dans le 7<sup>e</sup> collège de la Loire-Inférieure (Savenay), en remplacement de M. O. Barrot qui avait opté pour Laon, avec 81 voix (145 votants, 284 inscrits), contre 64 à M. Sallentin. Il échoua de nouveau dans le même collège, le 4 novembre 1837; mais, le 2 mars 1839, les électeurs de Savenay le renvoyèrent à la Chambre, par 88 voix (123 votants). M. Nicod prit, dès le début, place à gauche, combattit l'état de siège, les projets de loi sur les associations, la cour d'assises et la disjonction et donna, en 1838, sa démission d'avocat général à la cour de Cassation pour reprendre sa place au barreau de Paris. Nommé conseiller à la cour de Cassation le 13 juin 1840, il dut se représenter devant ses électeurs qui lui renouvelèrent son mandat, le 18 juillet 1840, par 130 voix (228 votants). Il mourut deux jours après et fut remplacé, le 5 septembre suivant, par M. Jollan.

**NICOD DE RONCHAUD** (JOSEPH-ALEXIS), député de 1824 à 1827, né à Besançon (Doubs) le 5 mars 1781, mort à Lons-le-Saulnier (Jura) le 16 décembre 1827, conseiller de préfecture depuis le 15 février 1816, chevalier de la Légion d'honneur et conseiller général, fut élu député, le 25 février 1824, par le 1<sup>er</sup> arrondissement du Jura (Lons-le-Saulnier), avec 150 voix (244 votants, 265 inscrits), contre 78 à M. Jobez, et fut réélu, le 24 novembre 1827, par le collège de département du Jura, avec 62 voix (88 votants, 128 inscrits), contre 20 voix à M. de Lezay-Marnézia. Il siégea au centre et ne se fit remarquer que par la constance de ses votes en faveur des ministères. Décedé en décembre 1827, il fut remplacé, le 5 février 1828, par M. Jobez.

**NICODÈME** (PAUL-JOSEPH), député en 1789, né à Cambrai (Nord) le 17 mars 1733, mort à Valenciennes (Nord) le 23 janvier 1805, fut, sous l'ancien régime, consul et échevin de cette dernière ville qui l'élut, le 13 avril 1789, député du tiers aux États-Généraux. Il prêta le serment du Jeu de paume, fit partie du comité des finances, vota silencieusement avec la majorité, et mourut, en 1805, juge au tribunal civil de Valenciennes.

**NICOLAI** (LOUIS-MARIE DE), député en 1789, né à Montpellier (Hérault) le 8 janvier 1729, mort à Cahors (Lot) en 1791, appartenait à une vieille famille de ce nom, connue dans le Vivarais depuis le xv<sup>e</sup> siècle, et qui compta parmi ses membres plusieurs magistrats et officiers distingués. Il entra de bonne heure dans les ordres, fut pourvu de bénéfices importants, et fut nommé, en 1776, à l'évêché de Cahors, dont il fut sacré évêque le 9 mars 1777. Le clergé de la sénéchaussée du Quercy le nomma, le 24 mars 1789, député du clergé aux États-Généraux. Il tint pour l'ancien régime, opina avec la droite, prit d'ailleurs peu de part aux délibérations, et mourut en 1791, pendant la session.

**NICOLAI** (AYMARD-FRANÇOIS-MARIE-CHRISTIAN, COMTE DE), pair des Cent-Jours et pair de France, né à Paris le 23 août 1777, mort à Paris le 14 janvier 1839, fut employé par Napoléon dans diverses missions diplomatiques et créé comte de l'empire le 4 janvier 1811. Cham-

bellan de l'empereur de 1811 à 1813, il fut envoyé comme ministre plénipotentiaire à Bade, puis à Carlsruhe, fut nommé, au retour de l'île d'Elbe, pair des Cent-Jours (2 juin 1815), et fut néanmoins maintenu dans ses fonctions de ministre de France à Carlsruhe jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 1817; mais il fut rayé de la liste des pairs, et ne reentra à la Chambre haute qu'après la révolution de juillet, le 11 octobre 1832. Il y siégea sans éclat jusqu'à sa mort.

**NICOLAI** (AYMARD-CHARLES-MARIE-THÉODORE, MARQUIS DE), pair de France, né à Paris le 31 juillet 1782, mort à Genève (Suisse) le 7 juin 1871, ne prit aucune part aux affaires publiques sous l'Empire. En mars 1815, il rejoignit le duc d'Angoulême et fit la campagne du Midi. Nommé pair de France, le 17 août 1815, il s'abstint dans le procès du maréchal Ney, et fut créé marquis par Louis XVIII, le 31 août 1817. Il parla à la Chambre haute sur des questions industrielles et commerciales d'intérêt local. Propriétaire influent à Berny-Rivière (Aisne), il fut, en 1816, membre du conseil de surveillance de l'École polytechnique, et, partisan des Jésuites, auxquels il confiait à l'étranger l'éducation de ses fils, devint un des chefs zélés de l'association pour la défense de la religion catholique. Ayant refusé de prêter serment au gouvernement de juillet, il cessa de siéger à la Chambre des pairs, et ne reparut plus dans les assemblées politiques.

**NICOLAI** (SCIPION-CYPRIEN-JULES-LOUIS-MARTIN-MARIE-ELISABETH, MARQUIS DE), député de 1820 à 1827, né à Avignon (Vaucluse) le 1<sup>er</sup> septembre 1780, mort au château de Busagny (Seine-et-Oise) le 3 novembre 1843, frère du précédent, fut nommé, en janvier 1810, auditeur au conseil d'Etat, puis attaché à l'administration des forêts dans la section de législation. Il entra ensuite dans l'administration militaire et fut, pendant cinq mois, intendant du gouvernement de Wilna. Après la retraite de Russie, il fut nommé préfet de la Doire (12 mars 1813), de l'Ariège (10 juin 1814), de l'Aisne (10 juillet 1815), et devint, en 1820, président du collège électoral de ce dernier département. Elu, le 13 novembre 1820, député du grand collège de l'Aisne, par 211 voix (365 votants, 410 inscrits), et réélu, le 6 mars 1824, par 151 voix (285 votants, 342 inscrits), il prit place parmi les modérés et ne vota point les lois d'exception. Huit jours avant cette dernière élection, il avait échoué à la fois, dans le 3<sup>e</sup> arrondissement électoral de l'Aisne (Vervins), avec 109 voix contre 117 à l'élu, le général Foy, et dans le 4<sup>e</sup> (Soissons), avec 195 voix contre 208 à l'élu, M. Méchin. Aux élections de 1827, il reentra dans la vie privée. Officier de la Légion d'honneur (10 juillet 1825).

**NICOLAS** (DANIEL-NICOLAS), député de 1846 à 1848, né à Montélimar (Drôme) le 20 mars 1796, mort à Maret (Drôme) le 15 septembre 1863, étudia le droit et fit sa carrière dans la magistrature. Président de chambre à la cour de Grenoble, il se présenta, le 21 juin 1834, comme candidat à la Chambre des députés dans le 4<sup>e</sup> collège de la Drôme (Montélimar); il y réunit 110 voix contre 121 à l'élu, M. Ailhaud de Brisis. Il fut plus heureux, le 1<sup>er</sup> août 1846, dans le même collège. Elu par 294 voix (485 votants, 525 inscrits), il siégea au centre gauche et vota généralement jusqu'en 1848 avec le tiers parti. Premier président de la cour de Riom le 28 janvier 1849, il termina sa

carrière comme conseiller à la cour de Cassation (2 février 1856), poste qu'il occupa jusqu'à sa mort. Officier de la Légion d'honneur.

**NIEL** (ADOLPHE), sénateur du second Empire et ministre, né à Muret (Haute-Garonne) le 4 octobre 1802, mort à Paris le 13 août 1861, entra à l'École polytechnique en 1821, puis à l'École d'application de Metz en 1823, en sortit lieutenant du génie en 1827 et devint successivement capitaine en 1831, chef de bataillon (24 décembre 1837), après la prise de Constantine, à laquelle il prit une part glorieuse, lieutenant-colonel en 1842, et colonel, en 1846, pour la part qu'il avait prise aux fortifications de Paris. Attaché, en 1849, au corps expéditionnaire de Rome, comme chef d'état-major du génie, ce fut lui qui dirigea sur la ville les batteries de siège de manière à sauvegarder les monuments historiques. Il contribua efficacement à la prise de la place, et fut promu, deux mois après, général de brigade (13 juillet 1849) et chargé de porter à Gaëte les clefs de la ville au pape. A son retour en France, il devint directeur du génie au ministère de la Guerre, entra, en 1852, au comité des fortifications, puis passa au conseil d'Etat en service extraordinaire. Général de division le 30 avril 1853, il fut, au moment de la guerre avec la Russie, nommé commandant du génie au siège de Bomarsund, et après la reddition de cette forteresse, fut choisi comme aide de camp par l'empereur. En janvier 1855, il alla en Crimée, pour se rendre compte de l'investissement de la place, visita avec soin les tranchées et les abords de Sébastopol, et indiqua Malakoff comme le point vers lequel devaient tendre tous les efforts des assiégeants. Désigné quelques mois après pour remplacer le général Bizot tué à l'ennemi, il dirigea tous les travaux d'approche, eut une entrevue avec le général Todleben, défenseur de Sébastopol, et retarda l'assaut définitif jusqu'au moment où l'artillerie de siège eut fait à Malakoff des dégâts suffisants pour en permettre l'attaque avec chance de succès. Après la prise de la ville, il fut nommé, le 13 septembre 1855, grand-croix de la Légion d'honneur. En 1857, il soutint, comme commissaire du gouvernement, la discussion du code pénal militaire au Corps législatif, repoussa l'admission des circonstances atténuantes demandée par l'opposition, et fut nommé sénateur le 9 juin suivant. En 1858, il se rendit auprès de Victor-Emmanuel, roi de Piémont, pour demander officiellement la main de la princesse Clotilde pour le prince Jérôme-Napoléon Bonaparte, cousin de l'empereur, et il profita de son voyage pour étudier stratégiquement les champs de bataille de la vallée du Pô. Lors de la rupture avec l'Autriche, il reçut, le 23 avril 1859, le commandement du 4<sup>e</sup> corps et eut la plus grande part à la victoire de Solferino. Nommé, le lendemain, 25 juin 1859, maréchal de France, Niel publia un rapport sur les opérations du 4<sup>e</sup> corps où il se plaignait du peu de concours que Canrobert lui avait donné. Ce rapport détermina entre les deux maréchaux un échange de vives explications qui eût abouti à une rencontre si une note officielle du *Moniteur* n'y eût mis un terme. Membre et président du conseil général de la Haute-Garonne, il fut appelé, l'année suivante, au commandement du 6<sup>e</sup> corps territorial, à Toulouse. En janvier 1867, il succéda au maréchal Randon, comme ministre de la Guerre, avec la mission de reconstituer l'armée sur des bases nouvelles et

conformément aux principes dont la victoire de Sadowa et la campagne de l'armée prussienne en Bohême avaient démontré la supériorité. Le maréchal Niel s'occupa d'abord de la modification de l'armement et remplaça l'ancien fusil à capsule par le chassepot. Il rédigea ensuite une loi organique militaire dont l'adoption nous eût mis peut-être à l'abri des désastres militaires de 1870; mais l'opposition, au Corps législatif, combattit le projet du ministre qui se révéla à cette occasion orateur de premier ordre, et épuisa en vain tous les arguments. Jules Favre lui cria : « Vous voulez donc faire de la France une caserne ? » Niel répondit : « Prenez garde d'en faire un vaste cimetière. » La loi, modifiée et amendée, aboutit au décret du 1<sup>er</sup> février 1868, qui réduisait de 7 à 5 ans la durée du service dans l'armée permanente, créait la garde nationale mobile et les réserves, et abolissait l'exonération. A la suite du message impérial de juillet 1869, le maréchal Niel donna sa démission, mais il reprit son portefeuille dans le ministère remanié. Malheureusement, une maladie des voies urinaires, aggravée par ses travaux, l'obligea à subir une série d'opérations qui amenèrent sa mort. On a de lui : *Relation du siège de Sébastopol* (1858, avec un atlas).

**NIEL** (CHARLES-LOUIS-JOSEPH), député de 1877 à 1881, et de 1885 à 1889, né à Muret Haute-Garonne) le 29 juillet 1837, neveu du précédent, et fils d'un ancien président de chambre à la cour de Toulouse, étudia le droit et entra dans la magistrature. Nommé par le gouvernement impérial substitut du procureur général de Toulouse, il donna sa démission au 4 septembre 1870, devint maire de Muret, conseiller général de la Haute-Garonne, et se présenta pour la première fois, comme candidat impérialiste à l'Assemblée nationale, le 12 octobre 1873, en remplacement de M. d'Auberjon, décédé; il échoua dans la Haute-Garonne, avec 31,396 voix contre 71,042 à l'élu républicain, M. de Rémusat. Une nouvelle tentative, aux élections générales du 20 février 1876, dans l'arrondissement de Muret, ne fut pas plus heureuse; il échoua avec 11,363 voix conservatrices contre 11,521 à M. de Rémusat, élu. Il entra au parlement le 14 octobre 1877: candidat officiel du gouvernement du Seize Mai, M. Niel fut proclamé élu à Muret, par 12,456 suffrages sur 24,232 votants et 27,804 inscrits, contre 11,578 au député sortant, M. de Rémusat. L'élection ayant été invalidée, M. Niel se représenta le 5 mai 1878, mais n'obtint que 11,240 voix contre 13,038 à son ancien concurrent, M. de Rémusat; M. Niel brigua alors la candidature sénatoriale: le 5 janvier 1879, il réunit, dans la Haute-Garonne, 296 voix sur 671 votants, sans être élu; mais, le 20 avril suivant, l'arrondissement de Muret, après deux tours de scrutin, l'envoya à la Chambre des députés, par 11,680 voix (22,177 votants, 28,459 inscrits), contre 10,179 au candidat républicain, M. Penant; il s'agissait de remplacer M. de Rémusat nommé sénateur. M. Niel siégea à droite, dans le groupe de l'Appel au peuple, prit quelquefois la parole pour combattre les opinions de la majorité républicaine, et ne fut pas réélu le 21 août 1881, n'ayant obtenu que 10,418 voix contre 10,979 à l'élu républicain, M. Germain. Le rétablissement du scrutin de liste rendit M. Niel à la vie parlementaire: porté, le 4 octobre 1885, sur la liste conservatrice de la Haute-Garonne, il l'emporta, au premier tour de scrutin, le 1<sup>er</sup> sur 7, avec 55,246

voix (108,936 votants, 138,226 inscrits). Comme précédemment, il opina avec la droite, combattit les divers ministères de la législature, et se prononça, dans la dernière session, contre le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889), pour l'ajournement indéfini de la révision de la Constitution, contre les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, contre le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, contre les poursuites contre le général Boulanger.

**NIEUWERKERKE** (ALFRED-EMILIEN O'HARA, COMTE DE), sénateur du second Empire, né à Paris le 16 avril 1811, d'une famille noble originaire des Pays-Bas, « fils du sieur Charles O'Hara de Nieuwerkerke, propriétaire, de présent en voyage, et de dame Alexandrine-Aimée-Louise-Albertine Devassau », fut d'abord destiné à l'état militaire, mais une véritable vocation artistique le poussa à visiter les principaux musées de l'Europe, et à s'adonner en amateur à la sculpture, où il ne tarda pas à réussir. Il exposa au Salon de 1843, Guillaume le Taciturne, prince d'Orange, statue équestre destinée à la Haye; en 1846, Descartes, pour la ville de Tours; en 1847, Isabelle la Catholique entrant à Grenade; il fit aussi une statue équestre de Napoléon I<sup>er</sup> pour la ville de Lyon et une autre pour la place de la Roche-sur-Yon (Napoléon-Vendée), le marbre de Catinat pour l'église de Saint-Gratien (Seine-et-Oise), le buste de la princesse Murat, la statue du maréchal Bosquet, etc. Son talent, ses façons de grand seigneur, et surtout ses relations avec la famille Bonaparte lui valurent les fonctions de directeur général des musées nationaux le 25 décembre 1849. Nommé, après le 2 décembre 1852, intendant des beaux-arts au ministère de la maison de l'empereur, il devint, le 19 novembre 1853, membre de l'Académie des beaux-arts en remplacement d'Aristide Dumont. Chevalier de la Légion d'honneur du 23 août 1848, officier du 4 juin 1851, médaillé à l'Exposition universelle de 1855, commandeur du 30 décembre de la même année, il eut, en 1863, à procéder à la réorganisation de l'École des beaux-arts. Les réformes qu'il voulait introduire, autant que les modifications apportées à l'agencement des musées, provoquèrent de nombreuses réclamations de la presse, de l'Académie et du public. Nommé sénateur le 5 octobre 1864, M. de Nieuwerkerke perdit ses fonctions aux Beaux-Arts à l'avènement du ministère Ollivier, et devint, par décret du 6 janvier 1870, directeur général des musées de France, jusqu'au 4 septembre 1870. Il fut admis à la retraite, le 5 janvier 1874, comme surintendant des musées impériaux. Grand-officier de la Légion d'honneur (14 août 1863).

**NINARD** (JEAN-BAPTISTE), député de 1876 à 1880, sénateur de 1880 à 1886, né à Bourgneuf (Creuse) le 11 mars 1826, mort à Limoges (Haute-Vienne) le 7 mai 1886, avocat à la cour d'appel de Limoges, quatre fois bâtonnier de l'ordre, conseiller général du canton-nord de cette ville, se présenta à la députation dans la Haute-Vienne, le 7 janvier 1872, pour remplacer M. Charreyron, décédé; il échoua avec 13,485 voix contre 22,836 à l'élu, M. Charreyron, conservateur, et 6,844 à M. Alfred Talandier, radical. Il se représenta comme candidat constitutionnel, aux élections générales du 20 février 1876, dans la 2<sup>e</sup> circonscription de Limoges, et fut élu par 9,295 voix (12,734 votants,

19,260 inscrits, contre 3,357 à M. Chauffour. Il prit place à la gauche républicaine et fut l'un des 363 députés qui refusèrent le vote de confiance au ministère de Broglie. Réélu, le 14 octobre 1877, par 10,024 voix (14,433 votants, 19,909 inscrits), contre 3,693 à M. Brousseau et 541 à M. de Peyramont, il continua de siéger à gauche et de soutenir de ses votes les ministères opportunistes. Nommé sénateur de la Haute-Vienne, le 18 avril 1880, en remplacement de M. de Peyramont décédé, par 160 voix (267 votants), contre 87 voix à M. de Mérinville, 48 à M. Lesguillon et 48 à M. Daniel Lamazière, il siégea à gauche dans la Chambre haute, fut réélu, au renouvellement triennal du 8 janvier 1882, par 147 voix (261 votants), combattit (juillet 1883) la suppression des petits tribunaux lors de la discussion sur la réforme de la magistrature, appuya la politique scolaire et coloniale du gouvernement, et mourut au cours de la législature.

**NINON** (JOSEPH), représentant à la Chambre des Cent-Jours, né à Moncrabeau (Lot-et-Garonne) le 23 mars 1769, mort à une date inconnue, « fils de sieur Pierre Ninon, marchand, et de demoiselle Marianne Clavierie », maire de Moncrabeau, puis conseiller général (an XIII), et sous-préfet de Nérac sous le premier empire, fut élu, le 15 mai 1815, représentant du grand collège de Lot-et-Garonne à la Chambre des Cent-Jours, par 41 voix sur 52 votants. Son rôle parlementaire prit fin avec cette courte législature.

**NIOCHE** (PIERRE-CLAUDE), député en 1789, membre de la Convention, député au Conseil des Anciens, né à Azay-le-Ferroux (Indre) le 26 janvier 1751, mort à Paris le 13 mai 1828, était avocat au bailliage de Loches. Élu, le 23 mars 1789, député du tiers aux États-Généraux par le bailliage de Touraine, avec 99 voix sur 179 votants, il prêta le serment du Jeu de paume, et appartint à la majorité de l'Assemblée Constituante où il fit deux motions, l'une sur le duel et l'autre sur l'abolition de la peine de mort. Le 3 septembre 1791, il fut élu 1<sup>er</sup> haut juré d'Indre-et-Loire, et juge au tribunal du Loiret. Président de l'assemblée électorale du département, il fut envoyé (4 septembre 1792) comme député d'Indre-et-Loire à la Convention, le 1<sup>er</sup> sur 8, par 345 voix (444 votants). Dans le procès du roi, il soutint d'abord cette opinion que la Convention, ayant été jury d'accusation, ne pouvait être jury de jugement; puis il se prononça pour la peine capitale, en ces termes : « Je n'ai plus de vœu à émettre, mais une application de la loi à faire. Louis Capet a été déclaré conspirateur : je prononce comme juge, et je dis qu'il est punissable de mort. » En mai 1793, envoyé en mission avec Dubois de Crancé, Albitte et Gauthier, auprès de l'armée des Alpes, il se rendit, ainsi que Gauthier, à Chambéry, d'où il rejoignit à Lyon ses autres collègues. Accompagné du général Ledoyen, il fit auprès des sections en armes de cette ville de pressantes démarches pour empêcher l'effusion du sang. Mais il fut arrêté, parce qu'il refusait de se prêter aux vœux du département, menacé, maltraité et emprisonné jusqu'à ce que le général Kellermann, qui revenait de Paris et se rendait à l'armée des Alpes, eut obtenu sa mise en liberté. Nioche fut encore chargé de plusieurs missions dans le Midi, où il rétablit l'ordre, et eut à surveiller l'approvisionnement de trois départements; lors du siège de Toulon, il reçut de la Convention l'ordre de suivre les

expériences proposées par le commissaire des poudres Riffault, pour abréger le temps qu'on employait auparavant à la fabrication de la poudre et remédier aux accidents qui se produisaient dans les moulins employés au battage. Les expériences réussirent, le temps de battage fut abrégé des trois quarts, et les produits de la fabrication de la poudre triplèrent. Mais la matière essentielle (la potasse) pour obtenir le salpêtre, était rare. Comme le département d'Indre-et-Loire possède en abondance des terres salpêtrées, le comité de salut public avait résolu de couper une partie des forêts d'Amboise, Loches et Chinon, et charger Nioche de la direction de cette besogne. Le représentant sauva les forêts en proposant de faire couper de préférence les bruyères, joncs marins, fougères et genêts, qui couvrent des milliers d'arpents dans cette région. Les chimistes Trusson et Nicolas Vauquelin furent adjoints au représentant Nioche, et l'opération fut exécutée dans les conditions les plus satisfaisantes. Élu, le 20 vendémiaire an IV, député d'Indre-et-Loire au Conseil des Anciens, au 3<sup>e</sup> tour, par 109 voix sur 247 votants, Nioche fut membre des commissions des réformes, de l'arbitrage forcé, des poudres et salpêtres, et sortit du Conseil le 1<sup>er</sup> prairial an V. Nommé, peu après, à un emploi dans les eaux et forêts, il devint, sous le Consulat, régisseur de l'École d'Alfort, et fut mis à la retraite à la fin du premier empire. Aux Cent-Jours, afin de lui conserver sa pension de retraite, un de ses fils signa en son nom l'Acte additionnel. Atteint de ce chef par la loi du 12 janvier 1816 contre les régicides, il se réfugia à Bruxelles, vit sa pension suspendue, et demanda à rentrer en France, en s'appuyant sur ce qu'il n'avait pas signé lui-même l'Acte additionnel; il avait deux fils et un gendre, et réclamait la restitution de sa pension, pour ne pas être à leur charge. Le gouvernement royal l'autorisa à rentrer en juillet 1819.

**NIOCHE** (PIERRE-HERCULE-ARISTIDE), représentant en 1872, sénateur, né à Loches (Indre-et-Loire) le 8 août 1820, petit-fils du précédent, étudia le droit et fut reçu avocat. Inscrit au barreau de Loches, il se mêla au mouvement libéral sous le règne de Louis-Philippe, fut candidat malheureux aux élections du 23 avril 1848 pour l'Assemblée constituante dans l'Indre-et-Loire, reprit sa place au barreau de Loches, fut nommé sous-préfet de cette ville après le 4 septembre 1870, donna sa démission en février 1871, et se présenta, comme candidat républicain, le 21 octobre 1872, pour remplacer à l'Assemblée nationale M. de Bridieu décédé. Il fut élu représentant d'Indre-et-Loire par 31,151 voix (61,000 votants, 95,821 inscrits), contre 29,539 à M. Paul Schneider, conservateur, siégea à gauche, et vota contre la chute de Thiers au 24 mai, contre le septennat, contre l'état de siège, contre la loi des maires, contre le ministère de Broglie, pour les amendements Wallon et Pascal Duprat et pour l'ensemble des lois constitutionnelles. Il ne se représenta pas aux élections du 20 février 1876, et, le 5 janvier 1888, fut élu sénateur par le département d'Indre-et-Loire, au renouvellement triennal, avec 428 voix sur 652 votants, en remplacement de M. Fournier qui ne s'était pas représenté. M. Nioche a pris place à gauche, a soutenu la politique des ministères républicains, et s'est prononcé, en dernier lieu, pour le rétablissement du scrutin d'arrondissement (13 février 1889), pour le projet de loi

Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, pour la procédure à suivre contre le général Boulanger.

**NIOU** (Joseph), député en 1791, membre de la Convention, député au Conseil des Anciens, né à Rochefort (Charente-Inférieure) le 6 janvier 1749, mort à Paris le 30 mai 1823, était ingénieur de la marine lors de la Révolution, dont il embrassa la cause avec ardeur. Devenu maire de Rochefort (12 juillet 1790), il fut élu, le 31 août 1791, député de la Charente-Inférieure à l'Assemblée législative, le 8<sup>e</sup> sur 10, par 276 voix (486 votants). Il fit preuve d'un zèle des plus louables, comme maire de Rochefort, pour la mise en défense de cette place. Comme député, il vota avec les réformateurs les plus avancés, et fut membre des comités de marine et de surveillance. Réélu, le 5 septembre 1792, député du même département à la Convention, le 4<sup>e</sup> sur 11, par 299 voix (595 votants), Niou siégea à la Montagne, vota la mort de Louis XVI et se prononça contre l'appel au peuple en disant : « Si la Convention nationale, cédant à quelques consciences timorées, fait un appel au peuple du jugement du scélérat Louis XVI, le déchirement de la république sera assuré. » Envoyé en mission dans les départements de l'Ouest et dans ceux du Nord et du Pas-de-Calais, il se trouva éloigné de la Convention lors de la lutte entre la Gironde et la Montagne. Mais une lettre particulière qu'il adressa à un ami, le 30 juillet 1793, porte : « La Convention décida dimanche dernier du sort des députés détenus ou en fuite. La part qu'il est bien évident qu'ils avaient dans la conspiration qui avait pour but de renverser la liberté, doit mettre à portée de juger du civisme de ceux qui ont pris ou qui prennent encore leur parti. Les partisans de ces hommes infâmes pensent-ils, dans aucun temps, mériter la confiance de la nation, et ne sont-ils pas l'opprobre de la société ? » En raison de ses connaissances techniques, Niou avait été chargé de hâter, « par tous les moyens possibles », la construction, le radoub et l'armement des bâtiments de l'Etat dans les ports de Lorient, Nantes, Rochefort, Bordeaux, Bayonne. Il n'abusa point des pouvoirs illimités qui lui étaient conférés, réussit pleinement dans sa mission de réorganisation de la marine, et fit de vaillants efforts (mai 1893) pour empêcher la trahison qui livra Toulon aux Anglais. En prairial an II, il fut chargé de l'établissement de la poudrerie de Grenelle. Le 4 frimaire an IV, il fut élu, par ses collègues de la Convention, membre du Conseil des Anciens, où il fit partie des commissions de la marine, des appels des tribunaux de commerce, des canaux, et dont il fut secrétaire (1<sup>er</sup> pluviôse an V). Il en sortit le 1<sup>er</sup> prairial an VI. Il remplit ensuite, sous le Directoire, les fonctions de commissaire à Londres pour l'échange des prisonniers, et, à dater du 24 germinal an VIII, celles de membre du conseil des prises, dont il fit partie jusqu'à la suppression de ce conseil en 1814. Lors de la loi du 12 janvier 1816 contre les régicides, il s'enfuit par peur à Bruxelles : car, n'ayant donné aucune adhésion officielle aux Cent-Jours, il ne tombait pas sous l'application de cette loi. Il revint de Bruxelles à Paris le 25 juin 1817, malade, goutteux, et obtint, après quelques démarches, la restitution de sa pension de retraite sur la caisse de la marine.

**NISARD** (JEAN-MARIE-NAPOLEON-DÉSIRÉ), député de 1842 à 1848, sénateur du second Empire, né à Châtillon-sur-Seine (Côte-d'Or) le 20 mars 1806, mort à Monte-Carlo le 24 mars 1888, était le fils d'un des principaux constructeurs du faubourg Saint-Martin, à Paris, qui avait acheté une charge d'avoué à Châtillon-sur-Seine. Il fit de brillantes études classiques au collège de Sainte-Barbe, et entra de très bonne heure dans le journalisme. « Le jeune Désiré, écrivait en 1889, dans son discours de réception à l'Académie, M. Melchior de Vogüé, traversa toutes les épreuves classiques des vocations contrariées : l'étude d'avoué avec ses grosses menaçantes, les répétitions données pour vivre, les remontrances chagrines d'un tuteur qui reprochait à son pupille le refus d'une place de commis dans les bureaux de M. de Chabrol. » En 1826, Bertin l'admit au *Journal des Débats*. M. Nisard y fit ses premières armes durant les dernières années de la Restauration. Il s'y montra d'abord favorable à la cause libérale, qu'il défendit même sur les barricades de juillet 1830. Bientôt, il fut attaché au ministère de l'Instruction publique; puis il quitta le *Journal des Débats* pour passer au *National*. Classique fervent, il avait pris ombrage, a-t-on dit, du bon accueil fait à Victor Hugo dans la famille Bertin, et appréhendait d'être gêné dans l'expression de ses sentiments littéraires. « La séduction personnelle d'Armand Carrel entra pour une bonne part, dit M. de Vogüé, dans la détermination de M. Nisard. La communauté des doctrines resserra entre les deux lettrés des liens affectueux. » Mais la mort du célèbre publiciste rompit les attaches du jeune écrivain avec l'organe de l'opposition. M. Nisard revint à l'Université. Outre ses articles du *National*, il n'avait guère publié qu'un petit roman intitulé *le Convoi de la laitière*, lorsqu'il affirma, dans un livre plus important, les *Poètes latins de la décadence* (1834), les théories littéraires auxquelles il devait rester fidèle : c'est une comparaison prolongée entre la décadence de la littérature latine chez Lucain, et le caractère analogue, suivant lui, de la littérature française, représentée par Victor Hugo. Le livre plut à Guizot, ministre de l'Instruction publique, qui nomma l'auteur maître de conférences à l'École normale supérieure. La situation de M. Nisard grandit rapidement : promu, en 1836, chef du secrétariat au ministère, et, la même année, maître des requêtes au conseil d'Etat, puis, en 1837, chef de la division des sciences et des lettres à l'Instruction publique, il compta dès lors parmi les plus zélés partisans du pouvoir établi. Le 9 juillet 1842, M. Nisard brigua avec succès la députation dans le 5<sup>e</sup> collège de la Côte-d'Or (Châtillon-sur-Seine), qui l'élut, par 177 voix sur 271 votants, 293 inscrits, contre 92 à M. Vallet. Il siégea au centre et vota constamment avec la majorité conservatrice, notamment en 1845, pour l'indemnité Pritchard. En 1843, M. Villemain l'appela à remplacer Burnouf, dans la chaire d'éloquence latine au Collège de France. A la Chambre, les luttes de la tribune le tentèrent peu. « Il ne livra jamais son âme aux passions qui jettent de l'éclat sur la profession d'homme politique. » En revanche, il parlait souvent et longuement dans les commissions, et ce fut à la suite d'un de ses discours qu'un de ses collègues s'écriait en se secouant : « Cette pluie fine de Nisard finit tout de même par mouiller. » Docile aux inspirations de son chef de file, Guizot, on le vit rarement toutefois parmi les familiers du château : « Quand j'allais



aux Tuileries, raconte-t-il lui-même ingénument, j'étais peiné de compter beaucoup moins que le moindre parvenu du négoce ou de la finance. J'avais quelque sujet de douter que les vraies lettres y fussent en grand honneur. Personnellement l'excellent roi Louis-Philippe ne me donna pas la satisfaction de croire qu'il ne me prenait pas pour un maître de forges. Il est vrai que j'avais été nommé par un arrondissement métallurgique. » D'autre part, Sainte-Beuve lui reprochait malignement de faire « de la littérature selon la Charte », et ses anciens collaborateurs du *National* se montraient sévères pour son évolution politique : « Désiré Nisard, né à Châtillon, rue du Pot-au-lait. Plus heureux que Perrette, a réalisé probablement plus qu'il n'a rêvé. Le voilà donc maître des requêtes, professeur au collège de France, directeur au ministère de l'Instruction publique et député ! Qui nous l'aurait dit, à cette même place où nous écrivons, que lui, Désiré Nisard, deviendrait jamais un homme politique ! que lui, le contempteur de Guizot, deviendrait le courtisan de M. Guizot ! Que cette nature effacée, ce tempérament chlorotique, cet esprit simple et béni où le travail et l'art n'ont laissé d'autre empreinte que celle-ci : *des mots, des mots, des mots* ; que ce pauvre garçon ferait à son tour de l'intimidation, qu'il destituerait des sous-préfets, qu'il tracasserait des fonctionnaires, qu'il voudrait avoir aussi son petit Pritchard et jouer au potentat ministériel ! Il est donc vrai que M. Désiré Nisard se prend au sérieux ? Et nous qui avions pensé que ces vanités extravagantes appartenaient seulement à la littérature romantique ! Le classique votant pour Pritchard ! Il n'y a qu'une excuse : *Le latin brave l'honnêteté.* » Réélu député, le 1<sup>er</sup> août 1846, par 161 voix (283 votants, 313 inscrits), il suivit la même ligne de conduite que précédemment, vit avec regret, en février 1848, la chute de la monarchie de Louis-Philippe, et accueillit avec joie l'avènement du régime auquel présida Louis-Napoléon Bonaparte. « Mon prédécesseur, fait observer M. de Vogüé dans le discours déjà cité, n'a jamais prétendu aux lumières miraculeuses qui permettent de distinguer, dans le long calendrier de nos révolutions, les mois où le peuple est un juge infaillible, les mois où il n'est qu'un esclave égaré. Il fut un des plus empressés parmi les sept millions d'insurgés qui ratifièrent, en décembre, la déchéance du gouvernement établi par les héroïques insurgés de février sur les ruines de la monarchie relevée par les glorieux insurgés de juillet. » En 1850, la mort de M. de Feletz lui avait ouvert les portes de l'Académie française. Rappelé par l'Empire à de hautes fonctions dans l'Université, inspecteur-général, secrétaire du conseil de l'Instruction publique, professeur d'éloquence à la faculté des lettres en remplacement de Villemain, il eut, comme rapporteur, une très grande part dans la réorganisation du système d'études à l'École normale. Vers la même époque (1853), des troubles graves, qui éclatèrent à son cours, donnèrent lieu à un procès retentissant devant la police correctionnelle. M. Nisard, à une soutenance de thèse en Sorbonne, avait pris en quelque sorte la défense de Tibère, l'empereur romain, contre le doyen de la faculté, Victor Le Clerc, et s'était écrié qu'on ne tranchait pas les questions historiques avec une morale déclamatoire. L'auditoire s'émut de cette phrase imprudente et la rapprocha d'une leçon que l'examinateur avait professée, l'année d'auparavant, sur la morale païenne et sur la morale

chrétienne. Ces griefs se résumèrent, pour la jeunesse libérale, dans un mot qui resta : l'homme des « deux morales » ne fut jamais populaire au Quartier Latin. A la fin de 1857, sans perdre sa chaire à la faculté, où il fut suppléé par M. Demogeot, il prit, pour la garder pendant dix ans, la direction de l'École normale. En 1867, il dut résigner ses fonctions à la suite d'un désordre « qui fit connaître à Sainte-Beuve la douceur des applaudissements juveniles, au directeur le devoir ingrat de la répression. » La même année (22 janvier 1867), un décret impérial l'appela au Sénat. M. Nisard rentra pour peu de temps dans la vie parlementaire, « augurant mal, dit-il, d'une politique qui rétablissait non pas le contrôle, mais le combat légal contre le gouvernement du pays. » Il défendit de ses votes l'Empire autoritaire, évita la tribune, et opina, le 4 septembre 1870, pour que les sénateurs restassent « sur leurs sièges ». La chute de l'empire le rendit à la vie privée. Outre les *Poètes latins de la décadence*, il faut citer, de M. Nisard, une *Histoire et description de la ville de Nîmes* (1835) ; des articles dans la *Revue de Paris*, la *Revue des Deux-Mondes* et la *Revue contemporaine*, la publication, qu'il dirigea, des *Classiques latins*, traduits en français (1839 et années suivantes), enfin et surtout l'*Histoire de la littérature française*, plusieurs fois rééditée, où l'auteur fait profession d'une admiration à peu près exclusive pour les écrivains du siècle de Louis XIV.

**NOAILHAN** (JOSEPH-MARIE-AMÉDÉE, COMTE DE), représentant en 1871, né à Mézin (Lot-et-Garonne) le 24 novembre 1802, mort au château de Prat (Ariège) le 30 mai 1880, riche propriétaire et agriculteur distingué, sans antécédents politiques, fut élu, le 8 février 1871, représentant de l'Ariège à l'Assemblée nationale, le 3<sup>e</sup> sur 5, par 29,542 voix (46,250 votants, 72,427 inscrits). Il siégea à droite, fit partie de la réunion des Réservoirs, et vota avec la majorité monarchiste, pour la paix, pour l'abrogation des lois d'exil, pour la pétition des évêques, contre le service de trois ans, pour la démission de Thiers, pour le septennat, pour le ministère de Broglie, contre l'amendement Wallon, contre les lois constitutionnelles. Élu conseiller général pour le canton de Saint-Lizier, le 3 février 1871, M. de Noailhan quitta la vie politique à la fin de la législature.

**NOAILLE** (JACQUES-BARTHELEMY, CHEVALIER), député au Conseil des Cinq-Cents, et au Corps législatif de 1807 à 1815, né à Beaucaire (Gard) le 14 avril 1758, mort à Fontenay-Trésigny (Seine-et-Marne) le 26 octobre 1828, « fils de Jacques Noaille, marchand négociant, et de Mlle Louise Fabre », avocat à Toulouse et juge de la maîtrise des ponts de Beaucaire, fut député aux Etats de Languedoc, puis devint, au moment de la Révolution, dont il était partisan, procureur-syndic du district de Beaucaire, commissaire du district et procureur général syndic du Gard. Menacé pendant la Terreur, il ne fut cependant pas arrêté, et fut élu, le 22 vendémiaire an IV, député du Gard au Conseil des Cinq-Cents, par 217 voix (242 votants) ; il s'y montra l'ennemi des Jacobins et du Directoire, parla (8 janvier 1796) en faveur des parents d'émigrés, fut élu secrétaire le 19 août suivant, et, le 25 du même mois, proposa une amnistie générale pour tous les délits politiques. Après avoir défendu, le 3 décembre, la liberté de la presse, il protesta contre la créa-



tion du *Tachygraphe* qu'il considérait comme un instrument de propagande aux mains du Directoire, vanta les bienfaits de la presse qui avait rendu de grands services à la cause de la Révolution, et attaqua Chénier et Louvet qu'il appela « apostats de la Liberté ». Il dénonça ensuite l'agiotage monstrueux qui se faisait sur la vente des biens nationaux tant en France qu'en Belgique. Déporté au 18 fructidor, et interné à l'île d'Oléron, il fut amnistié après le 18 brumaire, et nommé, le 22 prairial an VIII, juge au tribunal d'appel de Nîmes. Élu par le Sénat conservateur, le 7 mars 1807, député du Gard au Corps législatif, et réélu, le 6 janvier 1813, il y fit partie de la commission de législation, et, en cette qualité, fut, en 1810, rapporteur du 3<sup>e</sup> livre du code pénal. Créé chevalier de l'empire le 25 mars 1810, président de chambre à la cour impériale de Nîmes le 10 juin 1811, il se rallia avec empressement au gouvernement des Bourbons; et reçut en récompense, de Louis XVIII, le 11 octobre 1814, des lettres de noblesse. Il fut aussi confirmé dans ses fonctions judiciaires. Il fut envoyé à Angers, en 1819, comme procureur général, et passa, en 1823, à Grenoble, comme premier président de la cour royale. Officier de la Légion d'honneur (1813).

**NOAILLES** (PHILIPPE-LOUIS-MARIE-ANTOINE DE), PRINCE DE POIX, DUC DE MOUCHY, député en 1789 et pair de France, né à Paris le 21 novembre 1752, mort à Paris le 15 février 1819, d'une illustre maison du Limousin connue dès le XI<sup>e</sup> siècle, entra, en 1768, dans les carabiniers, devint, en 1770, capitaine au régiment des dragons de Noailles, et colonel en 1774. Il reçut, en 1784, le collier de la Toison d'or, et fut nommé maréchal de camp le 1<sup>er</sup> janvier 1788. Élu, le 11 avril 1789, député de la noblesse aux États-Généraux par le bailliage d'Amiens et Ham, il s'y montra partisan très modéré des réformes, offrit (28 juillet 1789), au nom de la milice bourgeoise de Versailles, une garde d'honneur à l'Assemblée, et, devant la marche inquiétante de la Révolution, donna sa démission le 9 mai 1790. Commandant de la garde nationale de Versailles, il fut toujours fidèle au roi qu'il assista dans les journées des 5 et 6 octobre 1789 et du 10 août 1792. Il émigra ensuite en Angleterre, reentra en France sous le Consulat, mais n'exerça aucune fonction publique jusqu'au retour des Bourbons. Nommé, par Louis XVIII, capitaine des gardes du corps et titulaire de la compagnie de Beauvau (il avait épousé la fille du prince de Beauvau), il fut promu pair de France le 4 juin 1814, et lieutenant-général le 8 août suivant. Il accompagna Louis XVIII à Gand pendant les Cent-Jours. Grand d'Espagne de 1<sup>re</sup> classe, M. de Noailles se mêla fort peu aux débats de la Chambre des pairs où il ne siégea que rarement; son nom ne figure pas au scrutin dans le procès du maréchal Ney.

**NOAILLES** (LOUIS-MARIE, VICOMTE DE), député en 1789, né à Paris le 17 avril 1756, mort à la Havane (Cuba) le 9 janvier 1804, fils du célèbre maréchal de Mouchy, passa son enfance au château d'Arpajon, près Paris, entra dans les armées du roi, devint colonel du régiment des chasseurs d'Alsace, grand bailli d'épée, épousa, à 16 ans, sa cousine, Mlle d'Ayen, et prit part à la guerre de l'indépendance américaine comme commandant en second du Royal-Soissonnais; d'Estaing écrivait à la comtesse de

Noailles le 12 juillet 1779: « Votre fils s'est déjà battu contre les Anglais sur terre et sur mer: un assaut et un combat naval sont un petit délassement dont il a joui en quatre jours de temps. » Revenu en France à la paix, avec La Fayette, son beau-frère, ils avaient épousé les deux sœurs, il fit partie de l'assemblée des notables (février 1787), et fut élu, le 16 mars 1789, député de la noblesse du bailliage de Nemours aux États-Généraux. Tout d'abord, dans la chambre de son ordre, il vota contre la vérification en commun des pouvoirs (6 mai); le 30 juin, il déposa ses pouvoirs sur le bureau, en déclarant « qu'il gardera le silence dans l'Assemblée des trois ordres jusqu'à ce qu'il ait reçu de nouveaux pouvoirs de ses commettants ». Le 14 juillet, il annonça à l'Assemblée « la nouvelle désastreuse » de la prise de la Bastille; mais sous l'influence des événements qui suivirent, ce fut lui qui, dans la nuit du 4 août, proposa que l'impôt fût payé par tous dans la proportion du revenu de chacun, que tous les droits féodaux fussent remboursés, que les rentes seigneuriales fussent remboursables, que les corvées, main-mortes et autres servitudes personnelles fussent détruites sans rachat. Membre du comité militaire, il présenta, le 13 août, tout un plan de réorganisation de l'armée, qu'il compléta, les 18 septembre 1789 et 1<sup>er</sup> février 1790: « La nécessité, y disait-il, de se reposer sur un seul homme du sort d'un grand nombre d'individus est un des motifs qui doivent rendre aux nations libres l'état de guerre redoutable, parce que, outre la ruine des finances, il mène à la perte de la liberté. Ce fut en rendant les guerres longues et même continues, que les généraux de Rome, despotes de l'armée, parvinrent à se rendre les despotes de la République. » Il parla en faveur de l'égalité civile des juifs, contre le monopole de la compagnie des Indes (31 mars 1790), pour la diminution du traitement des ministres, pour la suppression des titres de noblesse, et eut, à l'occasion de ce débat, un duel avec Barnave, dans lequel il tira en l'air; il se plaignit un jour « d'avoir été forcé à faire une démarche toujours fâcheuse pour un député, à aller trouver un ministre, qui l'a envoyé valetier dans toutes les antichambres » (16 juin 90). Il marcha à la tête du comité militaire, le jour de la fédération (14 juillet); puis il ne cessa de dénoncer les dispositions hostiles de l'Autriche. Président de l'Assemblée (26 février 1791), il se rendit, quelques jours après, en Alsace, pour calmer l'effervescence populaire. A son retour, il interpella le ministre des Relations extérieures sur les mouvements des armées étrangères, et se plaignit que, malgré ses ambassadeurs, ses agents et ses espions, le gouvernement fût mal renseigné. Le 29 mai 1791, il se rendit de nouveau en Alsace, où il eut à calmer, à Colmar, une importante sédition. Après le départ du roi, le 21 juin, il prêta de nouveau serment de fidélité à la Constitution, protégea, avec M. d'Aiguillon, la reine séparée de son escorte, au retour de la famille royale, et, le 3 septembre, prononça un discours sur la situation politique et militaire de la France, où il conviait tous les citoyens à la concorde et à l'union pour la défense de la patrie. Nommé maréchal de camp (novembre 1791) et gouverneur de Sedan, il se rendit après la session au camp de Valenciennes, d'où il adressa au roi une lettre très ferme pour engager ce prince à sanctionner les décrets sur les émigrés dont les troupes en armes menaçaient de toutes parts la France. Ayant été battu à Gliswell par le duc

de Saxe-Teschén (mai 1792), et renonçant à commander à des troupes indisciplinées, il donna sa démission, émigra en Angleterre, et, en avril 1793, passa en Amérique, à Philadelphie, où il trouva, dit un biographe, « d'anciens compagnons d'armes et de belles amies », pendant que sa jeune femme, à 24 ans, montait sur l'échafaud à Paris. Il était parti, en 92, avec un passeport de la commune de Paris, et une permission du ministre de la Guerre, Servan. Cette précaution lui permit de se faire rayer de la liste des émigrés en 1800. Sous le Consulat, il reprit du service dans l'armée française comme général de brigade, et fit partie de l'expédition de Saint-Domingue avec Leclerc et Rochambeau, comme adjoint surnuméraire à l'état-major général. Mais, lors de l'évacuation de l'île, son navire fut attaqué par les Anglais, dans les eaux de Cuba. Blessé à l'épaule par un boulet, il mourut quelques heures après, à la Havane.

**NOAILLES** (JEAN-LOUIS-PAUL-FRANÇOIS DE), DUC D'AYEN, pair de France, né à Paris le 26 octobre 1739, mort à Fontenay (Seine-et-Marne) le 23 octobre 1824, fils de Louis, duc de Noailles, maréchal de France, et de Catherine-Françoise-Charlotte de Cossé-Brissac, qui fut guillotinée à Paris le 22 juillet 1794, fut nommé, en 1755, gouverneur du château de Saint-Germain, et, la même année, colonel du régiment des dragons de Noailles. En 1759, il obtint le commandement par intérim de la compagnie écossaise des gardes du corps, dont il devint propriétaire en 1776. Il fit les quatre dernières campagnes de la guerre de Sept ans, et fut nommé brigadier le 15 juillet 1762. A la paix, il s'occupa d'études scientifiques, publia des mémoires sur des questions de chimie et de physique, et entra à l'Académie des sciences en 1777. Très bien vu à la cour, pour son esprit et pour l'élégance de ses manières, il devint maréchal de camp le 3 janvier 1770, chevalier de la Toison d'or le 23 avril 1780, inspecteur général militaire, commandant en Flandre, et lieutenant général (1<sup>er</sup> janvier 1784). Membre, en 1781, du conseil de la guerre, il fit apporter d'importantes modifications dans l'équipement et le couchage des troupes. A la Révolution, dont le brusque développement l'inquiéta bientôt, il émigra en Suisse, mais il rentra en France avant le 10 août 1792, pour protéger la famille royale. Il retourna ensuite à Rolle, dans le canton de Vaud. Duc d'Ayen depuis le 24 juin 1766, et duc de Noailles à la mort de son père, le 22 août 1793, il ne rentra en France qu'à la Restauration et fut nommé pair de France le 4 juin 1814. Mais il siégea fort peu, et se retira de nouveau à Rolle, aux Cent-Jours. En 1816, à la réorganisation de l'Institut, il fut désigné pour faire partie de l'Académie des sciences. On a de lui une carte de l'Allemagne, dite de *Chauchard*. Marié en premières noces avec mademoiselle d'Aguesseau, il en eut cinq filles, et épousa, en secondes noces, la comtesse Golofkin, une Russe, dont il n'eut point d'enfant. Son petit-neveu, Paul de Noailles, lui fut substitué dans sa pairie.

**NOAILLES** (ARTHUR-JEAN-TRISTAN-CHARLES-LANGUEDOC DE), PRINCE DE POIX, DUC DE MOUCHY, plus connu sous le nom de PRINCE DE POIX, député de 1815 à 1816 et pair de France, né à Paris le 14 février 1771, mort à Paris le 2 février 1834, servait dans les armées du roi à l'époque de la Révolution; il ne prit aucune part aux événements politiques et, à

la seconde Restauration, fut promu maréchal de camp (1815) et lieutenant général le 17 mai 1816. Le 22 août 1815, il avait été élu député du grand collège de la Meurthe, par 148 voix (176 votants, 276 inscrits). Il siégea dans la majorité de la Chambre introuvable. Capitaine des gardes du corps du roi, chevalier de Saint-Louis et de la Toison d'or, il fut admis à siéger à la Chambre des pairs, le 20 mars 1819, par droit héréditaire, en remplacement de son père décédé; il siégea parmi les monarchistes constitutionnels, et donna sa démission de pair le 21 avril 1832.

**NOAILLES** (ALEXIS-LOUIS-JOSEPH, COMTE DE), député de 1815 à 1816, et de 1824 à 1830, né à Paris le 1<sup>er</sup> juin 1783, mort à Paris le 14 mai 1835, fils du vicomte Louis de Noailles, (*Voy. plus haut*), et de dame Jeanne-Baptiste-Adrienne-Pauline-Louise-Catherine de Noailles, guillotinée à Paris le 22 juillet 1794, fut élevé par sa tante, la duchesse de Duras, dans des sentiments monarchiques et religieux. Arrêté en 1809, pour avoir répandu la bulle d'excommunication de Pie VII contre les auteurs et complices de l'usurpation des Etats romains, il refusa la liberté que Fouché lui offrait à la condition de servir dans l'armée et d'accepter le grade d'aide-de-camp de l'empereur. Pendant ses sept mois de captivité, il connut le général Malet alors détenu, et fut porté par celui-ci sur la liste des membres de son gouvernement provisoire. Mis en liberté en 1810, par l'influence de son frère Alfred, il fut exilé en Suisse, dans le canton de Vaud, d'où Napoléon le fit encore expulser peu après. Il se rendit alors à la cour de Vienne, puis auprès de l'empereur Alexandre, et à la cour de Suède, où Bernadotte lui fit un accueil empressé. Ayant rejoint Louis XVIII en Angleterre, il reçut de celui-ci une mission près de la cour de Russie. En 1813, il entra au service actif et combattit contre les troupes de Napoléon, comme aide-de-camp de Bernadotte, à Grossbeeren et à Leipsig, puis à Brienne et à la Fère-Champenoise, en 1814. Le comte d'Artois le choisit pour aide-de-camp; M. de Noailles accompagna ce prince à Nancy et le précéda à Paris dont la trahison de Marmont avait ouvert les portes. Commissaire du roi dans la 19<sup>e</sup> division militaire (22 avril 1814), il accompagna ensuite à Vienne le prince de Talleyrand, et fut décoré à cette occasion de la plupart des ordres étrangers. En avril 1815, il porta à Louis XVIII, à Gand, la déclaration de guerre de l'Europe à Napoléon qui l'avait excepté de l'amnistie du 12 mars. Rentré en France après Waterloo, nommé président du collège électoral de l'Oise, il fut élu député, le 22 août 1815, à la fois dans le grand collège de l'Oise, par 102 voix (141 votants, 281 inscrits), et dans le grand collège du Rhône par 113 voix (183 votants, 228 inscrits). Il siégea dans la majorité ultra-royaliste, devint, en 1818 et en 1824, président du collège électoral de la Corrèze, et du conseil général de ce département, fut, le 25 février 1824, élu député du 1<sup>er</sup> arrondissement électoral de ce même département (Brive), par 229 voix (266 votants, 338 inscrits), et fut réélu, le 17 novembre 1827, par 187 voix (191 votants, 264 inscrits), et, le 23 juin 1830, par 134 voix (238 votants, 272 inscrits), contre 59 à M. Lavialle et 30 à M. de Martignac. D'abord partisan de M. de Villèle, il fut nommé ministre d'Etat, colonel d'état-major, aide-de-camp de Charles X, bien qu'il votât alors avec l'oppe-